



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01457

Numéro SIREN : 799 168 026

Nom ou dénomination : 3B

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2017 sous le numéro de dépôt 8893

SAS 3B
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 euros
Siège Social: 31 Boulevard Aristide BRIAND
85000 LA ROCHE SUR YON
N° Sire : 799 168 026 00018

Rapport de Gestion de la Gérance sur l'approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 Août 2015

L'an Deux Mille Quinze,
Le 21 Décembre,
A 17 heures.

Les actionnaires de la société 3B, SAS au capital de 1 000 euros divisés en Mille Actions de un Euros, dont le siège social est situé 31 Boulevard Aristide BRIAND 85000 LA ROCHE SUR YON, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée par le président.

L'assemblée est présidée par Mr Philippe BISSON,

Est également présent :

- Mr Johan BISSON,
- Mr Michel BISSON

L'ordre du jour est le suivant:

- Présentation des Comptes clos au 31 Aout 2015 et du rapport de gestion
- Affectation du Résultat
- Question Diverses

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanences des méthodes comptables
- Indépendances des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de la société et évolution de l'activité

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 43 715 euros
Les achats de marchandises sont de 12 213 euros
Les charges externes s'élèvent à 18 395 euros

Les impôts et taxes sont de 1 104 euros
Les salaires s'élèvent à 6 078 euros et les charges sociales sont de 1 382 euros
Un résultat exceptionnel de 49 232 euros a été réalisé
Le bénéfice comptable s'élève à 47 162,55 euros

Evolution Prévisible

La société espère trouver une activité plus rentable que celle exercée sur les deux derniers exercices

Evenements Importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en Matière de recherche et de développement

Néant

Information sur les Délais de Paiement des Fournisseurs

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce ainsi qu'au décret n° D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des fournisseurs à payer correspond à des délais normaux de règlement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte comptable de l'exercice clos au 31 Août 2015 d'un montant de 47 162,55 euros de la manière suivante :

- Réserve Légale : 100,00 euros
- Report à Nouveau Débitur : 30 642,97 euros
- Autres Réserves : 16 419,58 euros
-

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant

LE PRESIDENT



3B
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 31 Boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE S/YON
799 168 026 00018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 2015

L'an 2015
Le 21 Décembre

Les associés de la société 3B, société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président au siège de la société.

Le président Philippe BISSON constate que sont présents :

- Monsieur Johan BISSON
- Monsieur Michel BISSON

L'assemblée est présidée par Philippe BISSON gérante,

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de la gérance,
- 2) Approbation des Comptes clos au 31 Août 2015,
- 3) Questions Diverses,
- 4) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le présidente constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus .

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- le texte du projet des délibérations qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance,

Puis le président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, sur la base du rapport de gestion présenté, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Août 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les actionnaires prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que Mr Philippe BISSON, Président, n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe BISSON, associé concerné ne prenant pas part au vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés approuvent la proposition du Président et décident d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 Août 2015, et qui se chiffre à 47 162 ,55 euros, de la manière suivante :

- Affectation en Report à Nouveau Débiteur : 30 642,97 euros
- Réserve Légale : 100,00 euros
- Autres Réserves : 16 419,58 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L' Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le président, constate qu'il n'existe pas de conventions visées à l'article L 223- 19 du Code de Commerce et prend acte de cette situation,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

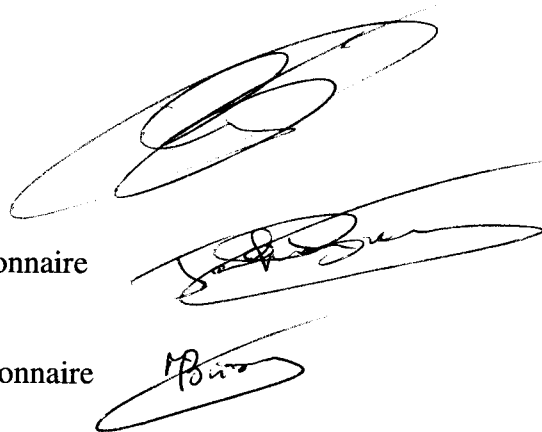
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

LE PRESIDENT

Johan BISSON Actionnaire

Michel BISSON actionnaire



**ETATS
DE GESTION**

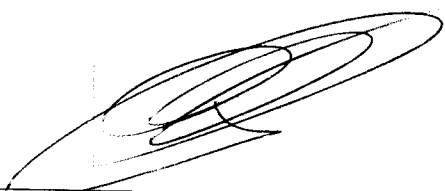
SAS 3B
COMM.DETAIL FRUITS ET LEGUMES
31 BD ARISTIDE BRIAND

85000 LA ROCHE SUR YON

Période du 01/09/201~~4~~ au 31/08/201~~5~~

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

*Documents Certifiés
Conformes aux Originaux*

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be a cursive representation of a name, possibly 'J. P.' or similar, with a large loop at the end.

Exercice ouvert le : 01/09/2014 et clos le : 31/08/2015	Régime "simplifié d'imposition" ☒ X Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ taxation au tonnage ☐	Si option pour le régime optionnel de
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquiés C du CGI)		
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société :	Adresse du siège social	
SAS 3B 31 BD ARISTIDE BRIAND 85000 LA ROCHE SUR YON N° Siret : 79916802600018		
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
Dénomination :	N° Siret :	
Adresse :		
B ACTIVITE		
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	COMM.DETAIL FRUITS ET LEGUMES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28%	DEFICIT (Report de la ligne) XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
	16 790	
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLT imposables au taux de 15%	au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
PVLT imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables
à 19 %	à 19 %	à 0% (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .		
Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine
Ent. nouv. art. 44 septies	Pôle de compétitivité	Zone franche d'activité
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	PME innovantes
		Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :		
productif, art. 244 quater W ☐ du logement social, art. 244 quater X ☐		
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt		
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :		
- du comptable * :	FIDUCIAL EXPERTISE	
Téléphone : 04 92 51 70 64	ZAC DE MICROPOLIS	
	QUARTIER BELLE AUREILLE	
	05000 GAP	
- du conseil * :		
Téléphone :		
- du C.G.A. :		
n° agrément CGA		
Visa :	CGA/AGA	Viseur conventionné
A LA ROCHE SUR YON le 23/12/2015		
Nom du déclarant : MR Philippe BISSON		
Qualité du déclarant : Président		
Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC		

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDEC

Désignation de l'entreprise : SAS 3B					Néant		
Adresse de l'entreprise : 31 BD ARISTIDE BRIAND 85000 LA ROCHE SUR YON							
Numéro SIRET* : 79916802600018							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Durée de l'exercice précédent* : 9		
					Ex. N-1 clos le		
					31/08/2014		
					Exercice N, clos le : 31/08/2015		
					31/08/2014		
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012			23 000
M	Incorporelles - Autres*	014	13 709	016	7 540	6 169	10 739
M	Immobilisations corporelles*	028		030			33 178
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
Total I (5)		044	13 709	048	7 540	6 169	66 917
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			582
I	- Marchandises*	060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070			
U	(2) - Autres* (3)	072	252	074		252	825
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084	16 553	086		16 553	5 001
N	Charges constatées d'avance*	092		094			1 693
T	Total II	096	16 805	098		16 805	8 102
Total général (I + II)		110	30 515	112	7 540	22 975	75 018

PASSIF					Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2		
K	Capital social ou individuel*				120	1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation				124				
P	Réserve légale				126				
R	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'œuvres d'art* 131)				132				
P	Report à nouveau				134	-30 643			
R	Résultat de l'exercice				136	47 163		-30 643	
E	Provisions réglementées				140				
S	Total I				142	17 520		-29 643	
Provisions pour risques et charges Total II					154				
D	Emprunts et dettes assimilées (4)				156				
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164				
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166			6 932	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169) 3 803				172	5 455		97 729	
E	Produits constatés d'avance				174				
S	Total III				176	5 455		104 661	
Total général (I + II + III)					180	22 975		75 018	
R	(1)	Dont immobilisations financières	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
E		à moins d'un an							
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises	182		
V						ou créées au cours de l'exercice*			
I	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184		103 000

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS 3B		Exercice N, clos le (1) 31/08/2015		Ex. N-1, clos le (2) 31/08/2014		
A - RESULTAT COMPTABLE						
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210		
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214	43 715	
	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	78 877	
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222		
	Production immobilisée*			224		
E	Subventions d'exploitation reçues			226		
X	Autres produits			230	3 201	
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	46 916	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
H	Variation de stock (marchandises)*			236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	11 631	
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	582	
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	18 395	
E	- mobilier					
	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243	244	1 104	
			936		927	
	Rémunérations du personnel*			250	6 078	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 382	
X	Dotations aux amortissements*			254	6 979	
P	Dotations aux provisions			256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)		259	262	292	
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260		746	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	46 443	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	473	
	Produits financiers (III)			280		
D	Produits exceptionnels (IV)			290	103 000	
I	Charges financières (V)			294	23	
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	53 768	
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o		347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3		348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	2 519	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	47 163	
B - RESULTAT FISCAL				312	47 163	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2				314		
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318		
I	Provisions non déductibles*			322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	2 519	
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251		
	Part de loyers dispensé de réintégration		249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Entreprises nouvelle (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
	Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		
	Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346
	Deduct. exception. (art 39 decies)					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	47 433	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
E	Déficits antérieurs reportables* :				360	30 643
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	16 790	372

Désignation de l'entreprise : SAS 3B					Néant :		*	
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.			
Fonds commercial	400 23 000	402	404 23 000	406				
Autres immob incorp.	410 13 709	412	414	416 13 709				
I Terrains	420	422	424	426				
M Constructions	430	432	434	436				
M Inst. tech. mat. out	440 23 238	442	444 23 238	446				
C Inst. gén. agenc.	450 14 436	452	454 14 436	456				
Mat. de transport	460	462	464	466				
R Autres immos corp.	470	472	474	476				
Immob. financières	480	482	484	486				
TOTAL	490 74 383	492	494 60 674	496 13 709				
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice				
Immobilisations incorporelles	500 2 970	502 4 570	504	506 7 540				
I Terrains	510	512	514	516				
M Constructions	520	522	524	526				
M Installations techn., mat. & out. ind.	530 3 196	532 1 711	534 4 906	536				
C Inst. générales, agencés divers	540 1 300	542 699	544 1 999	546				
Matériel de transport	550	552	554	556				
R Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
TOTAL	570 7 467	572 6 979	574 6 906	576 7 540				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5			
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	FOND DE COMMERCE	MATERIEL FOND DE COMME	FOUR PLANCH FRITEUSE / E	ARRIERE BAR 3 PORTES / ER	QUESTOTEL			
	6	7	8	9	10			
	TOASTER ARRIERE BAR TABL	QUESTOTEL / MARETIEL	LEROY MERLIN / TRAVAUX	GUILLET PEINTURE				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
					5	19 %	15% ou 16%	0 %
					6	7	8	
1	23 000		23 000	78 846	55 846			
2	8 000	1 978	6 022	6 000	-22			
3	5 184	1 008	4 176	4 000	-176			
4	650	126	524	600	76			
5	6 195	1 201	4 994	5 000	6			
6	1 775	344	1 431	1 154	-276			
7	1 434	249	1 185	1 400	215			
8	2 818	390	2 427	1 000	-1 427			
9	11 619	1 609	10 010	5 000	-5 010			
10								
TOTAL	60 674	6 906	53 768	103 000	49 232	581	587	589
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-					TOTAL	596	49 232	

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 3B						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos. corpor.	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter fig. 322 N° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	30 643	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits imputés	983	30 643	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
TOTAL des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)	800	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	4 972
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 211
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

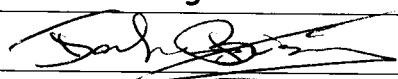
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SAS 3B		Néant : ☒ **	
Exercice ouvert le : 01/09/2014		et clos le : 31/08/2015	
		Durée en nombre de mois : 12	
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subv. d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 1	144		
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE D'UN TIERS (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises) *	122		
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Total 2	152		
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 - Total 2	137	
IV - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

SAS 3B
SAS au capital de 1 000 euros
Siège Social : 31, Boulevard Aristide BRIAND
85000 LA ROCHE SUR YON
N° Siret : 799 168 026 00018

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Ordinaire du 21 Décembre 2015

Associées Présente	Associés Représentés	Signature
Mr Johan BISSON		
Mr Michel BISSON		
Mr Philippe BISSON		
Total		

Feuille de Présence Certifiée Exacte

Le Président de Séance

